

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN et RICHAUD.

Absent excusé : Madame GONNET et Messieurs CHAUVEAUX et DAUMAS.

Convocation et affichage : 20/02/2024

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 6

OBJET : MIS A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le schéma directeur d'assainissement date de 2005 et a besoin d'être réactualisé, notamment pour pouvoir réaliser des travaux sur le réseau et être subventionné. Pour mener à bien cette opération, il avait été fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage, comme lors de la réalisation du premier schéma directeur.

Lors du conseil du 30/03/2023, l'agence IT 04, organisme qui dépend du Conseil départemental avait été choisi pour cette assistance.

Monsieur le Maire commente le cahier des charges réalisé par IT 04 pour le recrutement d'un bureau d'études pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement.

Ce cahier des charges prévoit notamment :

- des repérages pour différencier l'assainissement du pluvial, un diagnostic du réseau, des campagnes de mesures, des tests à la fumée pour identifier les eaux parasites
- l'élaboration des scénarios d'aménagements et étude comparative des scénarios
- l'élaboration du schéma directeur : description des propositions d'aménagements retenues par la commune, priorisation, planification, rédaction des prescriptions.

Le coût estimatif de l'étude est de 24 500 €, il comprend une tranche optionnelle de 3 850 €.

L'étude de zonage et les dossiers réglementaires seront réalisés. Les dossiers d'enquête publique et « au cas par cas » pour les zonages d'assainissement seront réalisés en tranche ferme (TF).

La tranche optionnelle (TO) consiste en la réalisation des dossiers de l'évaluation environnementale pour ces zonages, si cela s'avérait nécessaire après l'avis de l'autorité environnementale.

Pour financer cette étude, Monsieur le Maire propose de demander des subventions à l'Agence de l'eau à et au Conseil Départemental à hauteur de 26.92%.

Il précise que la consultation des bureaux d'étude sera faite une fois les subventions obtenues.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibéré sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve le cahier des charges réalisé par l'agence IT04, présenté ci-dessus pour la consultation de bureaux d'étude pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement ;**
- **Sollicite les aides financières de l'Agence de l'eau et du Département ;**

- Approuve le plan de financement ci-après :
 - *Agence de l'eau : 12 250.00 € soit 50%
 - *Département : 6 595.40 € soit 26.92 %
 - *Commune : 5 654.60 € soit 23.08 %
 - Total : 24 500.00 €HT
- S'engage à financer la part communale de l'opération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 27 février 2024,

Le Maire,
Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS